

Equilibre
et Qualité de vie

Saint-Léger sous-Cholet

Informations municipales
MAI 2019

N°96



SAMEDI 11 MAI 2019

FORUM HANDICAP

TOUS DIFFERENTS, TOUS SEMBLABLES !

SALLE DES SPORTS
SAINTLEGER SOUS CHOLET
DE 9H A 12H

ORGANISE PAR
le Conseil
Municipal d'Enfants

ENTREE
LIBRE



DEMONSTRATIONS ANIMATIONS
JEUX STANDS



St-Léger sous Cholet



Equilibre et Qualité de vie



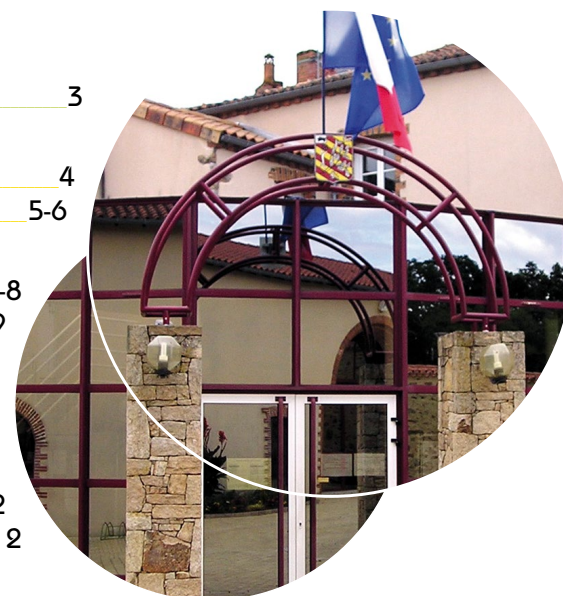
MAIRIE - Rue de Gasma
49 280 ST LEGER SOUS CHOLET
Tél. 02 41 56 23 23 Fax. 02 41 56 26 61
Email : mairie@saintlegersouscholet.fr
Site : www.saintlegersouscholet.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 15h - 18h
Mardi, Mercredi et
Vendredi :
9h - 12h et 15h - 18h
Jeudi : 9h - 12h30
Samedi : 9h - 12h

Sommaire

Editorial	3
Finances	
Compte Administratif 2018	4
Budget Primitif 2019	5-6
Vie associative / Communication	
Subventions aux Associations	7-8
Matériel pour les Associations	9
Vie Sociale	
Restaurant scolaire	10
Inscription accueil périscolaire/accueil de loisirs	11
Les aventures de Suzette ou la chronique du CLIC	12
Adaptation du logement	12
Erratum	12
Vie associative / Communication	
Les Amis de Léo	13-15
St Léger en Fête	16
Le Conseil Municipal d'Enfants	17
Cadre de vie	
La fibre optique à Saint-Léger	18
Hangar de la gare	18
Rappel	18
Interdiction des pesticides	19
Consignes anti moustiques	19
Informations Diverses	
Le Grand Débat à St Léger	20
Nouvelle entreprise	21
Accueillir un étranger	21
Sécheresse	21
Histoire	
Les moulins à vent de Saint Léger (suite)	22-23
Informations Diverses	
Élections Européennes	24



Textes conçus par
les commissions,
et les services municipaux

Mise en page
et Impression :
Imprimerie Des Mauges
St Macaire,
02 41 55 31 54



Editorial

Saint-Léger-sous-Cholet

Le début d'année a été marqué par l'organisation dans toute la France du Grand Débat. Un moment rare de démocratie participative au niveau national, dans lequel les saint-légeois qui le souhaitent ont pu prendre toute leur place. D'abord, à travers le cahier de doléances mis à la disposition de la population en mairie en janvier et en février. Un cahier utilisé par une dizaine de saint légeois pour faire des propositions dans beaucoup de domaines allant de la vie quotidienne aux institutions de la République. Ensuite, lors du débat organisé le vendredi 15 février, salle de la Prairie par un groupe de saint-légeois, avec le soutien logistique de la municipalité. Cette réunion d'initiative locale a permis de réunir une cinquantaine de saint-légeois qui ont débattu librement pendant 3 heures. Vous en trouverez un résumé page 20 de ce bulletin municipal.

Un mot sur le budget communal. Pour l'année 2018, le compte administratif s'est établi en fonctionnement à 2 205 557 € (en enlevant les produits exceptionnels et l'excédent 2017 reporté) contre 2 124 271 € en 2017. Comme l'ensemble des collectivités, nous continuons à subir une baisse des dotations, certes beaucoup moins forte que les années passées, notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement. Cette baisse se poursuit en 2019 et impacte bien entendu notre capacité d'autofinancement.

Evolution de la DGF Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF	332 000 €	318 000 €	269 000 €	227 000 €	195 000 €	186 500 €	180 700 €

Le montant du budget primitif 2019 en fonctionnement est de 2 150 278 € (en enlevant les produits exceptionnels et l'excédent 2018 reporté) contre 2 049 592 € en 2018. Il intègre en recette une augmentation des taux des « taxes ménages » (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) décidée par le conseil municipal de 0,50% pour 2019. Il prend aussi en compte l'évolution de la réforme de la taxe d'habitation. L'année 2018 a été la première année de mise en place de sa suppression pour 80% des foyers fiscaux en France. Cette réforme nécessaire pour les citoyens gèle progressivement nos ressources fiscales. La taxe d'habitation représente plus de 500 000 € pour la commune de Saint Léger. Après un dégrèvement de 30% de la TH pour les foyers concernés en 2018 (81,68% des foyers à Saint Léger), cette année le dégrèvement sera de 65%, puis de 100% en 2020. La situation de chaque foyer est revue chaque année en fonction principalement du revenu fiscal de référence et du nombre de parts.

Rappel des augmentations des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières décidées par le conseil municipal :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Evolution des taux	+ 0,5 %	+ 0,75 %	+ 0,75 %	+ 0,5 %	+ 0,75 %	+ 0,5 %	+ 0,5 %

En 2018, notre capacité d'autofinancement s'est logiquement dépréciée, autour de 294 000 € contre 339 000 € en 2017. Suite à la réalisation de la salle de la Prairie, inaugurée en avril 2016, nous poursuivons notre effort de désendettement. Au 1^{er} janvier 2019 notre endettement est passé à 1 527 000 € contre 1 829 000 € au 1^{er} janvier 2018 et 2 129 000 € au 1^{er} janvier 2017.

Cette année verra notamment la réalisation du chantier d'extension de la maison de l'enfance (plus de 600 000 €) et le lancement en concertation avec les riverains de la réflexion sur le réaménagement du quartier du Vieux Bourg. Une première rencontre aura lieu en juin prochain pour leur présenter le diagnostic réalisé par le CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine et Loire. Cette rencontre sera la première pierre d'une série d'échanges pour envisager le renouvellement du quartier. Nous avons fait appel au CAUE car c'est une association autonome, de droit privé qui mène une mission de service public. Sa fonction principale est l'amélioration qualitative du cadre et de la condition de vie des citoyens, dans l'ensemble et la diversité des territoires composant notre département de Maine et Loire. Pour atteindre cet objectif, le CAUE conseille et accompagne les collectivités locales dans leur rôle de maître d'ouvrage dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable.

L'événement à ne pas manquer est en couverture de ce bulletin municipal : l'organisation d'un Forum du Handicap par le Conseil Municipal d'Enfants de Saint Léger. Une fois de plus, les enfants montrent leur intérêt pour la différence et la solidarité, des valeurs qui sont chères à notre commune. Le programme vous est présenté dans ce bulletin. J'espère que vous serez nombreux à fréquenter les salles de sport le samedi 11 mai prochain de 9h à 12h.

Le Maire,
Jean-Paul OLIVARES

RAPPEL

Élections européennes
le dimanche 26 mai 2019
Les bureaux de vote sont
ouverts de 8h à 18h
sauf décision préfectorale
exceptionnelle de dernière
minute.



Finances

Compte Administratif 2018

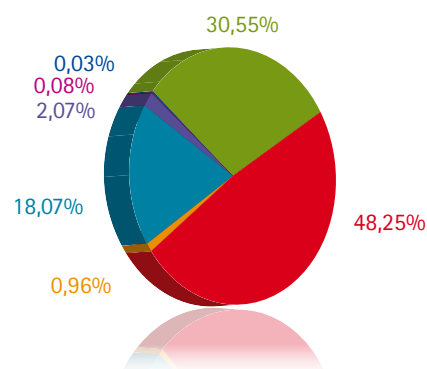
Saint-Léger-sous-Cholet

Le Compte Administratif retrace les dépenses et recettes réellement effectuées au cours de l'année 2018.

Section de Fonctionnement :

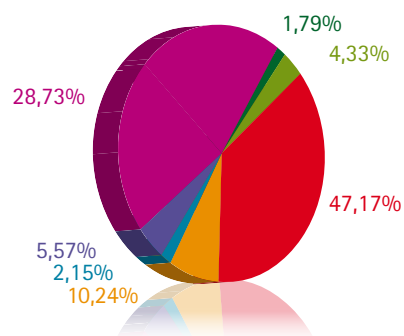
Dépenses

● Electricité, chauffage, entretien des bâtiments, voies et réseaux	590 969,29 €
● Salaires, charges patronales.....	933 392,85 €
● Dégrèvements, fonds de péréquation.....	18 500,00 €
● Subventions aux associations, service incendie, indemnités des élus.....	349 534,85 €
● Intérêts des emprunts.....	40 068,77 €
● Charges exceptionnelles	1 484,17 €
● Opérations comptables.....	575,84 €
TOTAL	1 934 525,77 €



Recettes

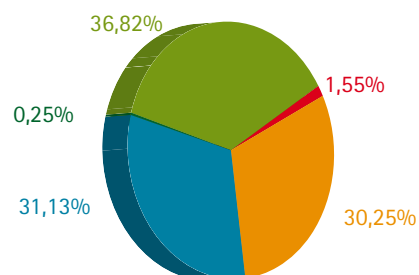
● Remboursements, assurances.....	60 173,93 €
● Cantine, Bibliothèque.....	145 387,13 €
● Impôts et taxes.....	1 583 851,07 €
● Dotations	343 939,10 €
● Revenus des locations.....	72 205,55 €
● Produits exceptionnels.....	187 170,09 €
● Excédent 2017.....	964 725,49 €
TOTAL	3 357 452,36 €



Section d'Investissement :

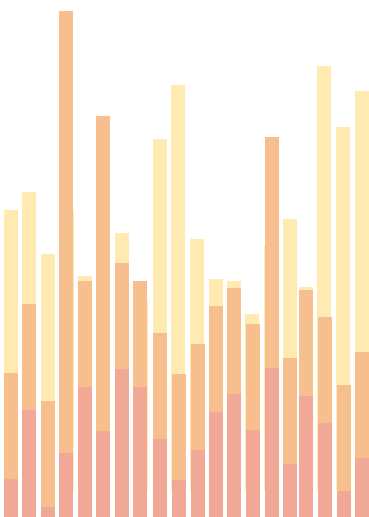
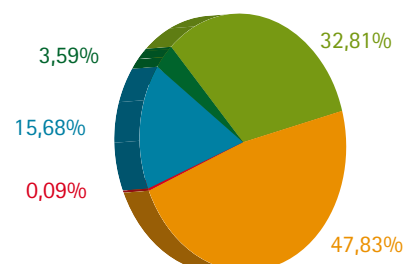
Dépenses

● Travaux d'éclairage public.....	1 249,00 €
● Travaux et achats annuels.....	181 614,41 €
● Travaux et achats pluri-annuels.....	7 662,39 €
● Remboursement prêt à taux zéro.....	149 223,00 €
● Remboursement capital des emprunts.....	153 566,88 €
TOTAL	493 315,68 €



Recettes

● Subventions.....	22 121,63 €
● Récupération TVA et Taxe d'aménagement.....	202 434,67 €
● Une partie de l'excédent 2017.....	295 133,94 €
● Opérations comptables.....	575,84 €
● Excédent investissement 2017.....	96 724,06 €
TOTAL	616 990,14 €





Finances

Budget Primitif 2019

Saint-Léger-sous-Cholet

Le budget primitif est un document prévisionnel des dépenses et recettes pour l'année 2019.

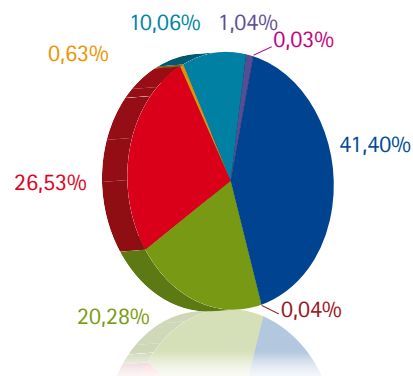
Section de Fonctionnement : 3 512 452,00 € en dépenses comme en recettes

Taux d'imposition votés

Habitation : 15,75% %
Foncier bâti : 21,42%
Foncier non bâti : 42,86%

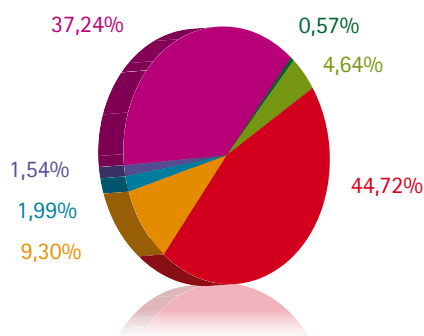
Dépenses

● Electricité, chauffage, entretien des bâtiments, voies et réseaux	712 184,00 €
● Salaires, charges patronales	931 756,00 €
● Dégrèvements, fonds de péréquation	22 000,00 €
● Subventions aux associations, service incendie, indemnités des élus	353 290,00 €
● Intérêts des emprunts	36 660,00 €
● Charges exceptionnelles	1 180,00 €
● Virement à la section d'investissement	1 454 132,00 €
● Opérations comptables	1 250,00 €



Recettes

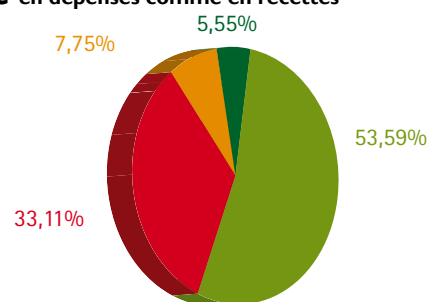
● Remboursements assurances	20 000,00 €
● Cantine, bibliothèque	162 950,00 €
● Impôts et taxes	1 570 892,00 €
● Dotations	326 656,00 €
● Revenus des locations	69 780,00 €
● Produits exceptionnels	54 000,95 €
● Excédent 2018	1 308 173,05 €



Section d'Investissement : 1 731 897,00 € en dépenses comme en recettes

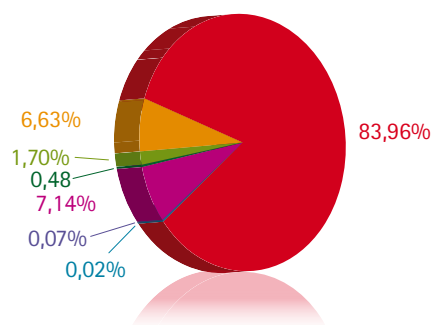
Dépenses

● Travaux d'éclairage public	96 190,00 €
● Travaux et achats annuels	928 133,00 €
● Travaux et achats pluri-annuels	573 358,00 €
● Remboursement capital des emprunts	134 216,00 €



Recettes

● Subventions	8 237,00 €
● Récupération TVA + taxe d'aménagement	29 500,00 €
● Une partie de l'excédent 2018	114 753,54 €
● Virement de la section de fonctionnement	1 454 132,00 €
● Produits de cessions	350,00 €
● Opérations comptables	1 250,00 €
● Excédents investissement 2018	123 674,46 €





Finances

Budget Primitif 2019

Saint-Léger-sous-Cholet

Dépenses d'investissement Travaux et achats (hors remboursement d'emprunt)

BATIMENTS		926 338,00 €
Salle de la Prairie	Solde mur anti-bruit.....	55 000,00 €
	Réfection sol du bar (acompte).....	6 000,00 €
Maison de l'Enfance	Extension : terrain, construction, mobiliers.....	627 320,00 €
	Volets.....	1 253,00 €
Mairie	Changement moquette 2 WC.....	1 176,00 €
	Modification accueil (acompte).....	5 000,00 €
École publique	Mobilier et aménagement 10ème classe.....	9 617,00 €
	Lits.....	3 433,00 €
	Remplacement dalles plafond côté maternelle.....	1 456,00 €
	Rideaux occultants.....	4 774,00 €
	Ligne de vie.....	13 560,00 €
	Renouvellement mobilier 1 classe.....	5 109,00 €
Pôle culturel	Garde corps bibliothèque.....	2 808,00 €
CSI local annexe	Réfection du toit.....	3 583,00 €
Buvette du foot	Démolition ancienne + construction nouvelle.....	66 000,00 €
Restaurant scolaire	logiciel pointage + tablettes.....	5 636,00 €
	21 tables et 18 chaises.....	6 352,00 €
	Porte côté école publique.....	4 200,00 €
	Restructuration phase 1.....	45 000,00 €
Salle de sport	Peinture 4 vestiaires joueurs et 2 vestiaires arbitres.....	16 000,00 €
	Réparation porte métallique + VMC vestiaires.....	1 949,00 €
Salle de ping-pong	Réfection salle.....	2 500,00 €
Local clubs cyclo	Portique vélo.....	1 228,00 €
Ateliers municipaux	Alarme.....	3 124,00 €
	Remplacement couverture.....	19 260,00 €
Bâtiments divers	AdAP - Accessibilité.....	15 000,00 €
VOIRIE		43 868,00 €
	Entretien annuel.....	30 000,00 €
	Fin étude CAUE Vieux Bourg.....	1 868,00 €
	Fin voirie Cesbron Lavau.....	7 000,00 €
	Guirlandes.....	5 000,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC		104 019,00 €
	Éclairage public réfection 2017 et 2018.....	53 116,00 €
	Éclairage public totem rues Vendée Bretagne.....	1 423,00 €
	Renouvellement ballon fluo (36 points).....	28 000,00 €
	Travaux divers.....	8 646,00 €
	Alimentation et équipement armoire bateau travail.....	755,00 €
	Forfait annuel et dépannage courant SIEML.....	7 079,00 €
MATERIEL		70 334,00 €
Mairie	Photocopieur accueil.....	3 792,00 €
	Informatique : serveur, écrans, portable.....	14 399,00 €
	4 fauteuils.....	898,00 €
École publique	Photocopieur.....	5 184,00 €
	Cabanon pour stockage jeux.....	1 600,00 €
Services techniques	Ordinateur portable.....	2 060,00 €
	Matériel divers.....	2 000,00 €
	Remplacement utilitaire + camion.....	20 659,00 €
Espace verts	Machine désherbage eau chaude.....	16 000,00 €
Divers	Barnum pour associations.....	3 742,00 €
DIVERS		2 500,00 €
Terrain	Achat terrain extension cimetière.....	2 500,00 €

TOTAL GENERAL

€147 0



Vie associative / Communication

Subventions aux Associations

Saint-Léger-sous-Cholet

Subventions de Fonctionnement

OGEC

Contrat d'association école St Charles..... 75 463,40 €

A.É.L.A

Coordination..... 7 900,00 €

Multi accueil..... 35 500,00 €

Périscolaire..... 30 500,00 €

Accueil de loisirs..... 16 000,00 €

Soutien administratif et maintenance informatique..... 8 007,37 €

Matinées récréatives..... 274,40 €

ENFANCE

C.S.I.

Coordination Enfance..... 3 000,00 €

Coopérative Jeunesse Services..... 1 000,00 €

SOCIAL

AUTRES

A.D.M.R. Familles..... 500,00 €

Prévention Routière..... 100,00 €

MAM..... 200,00 €

Montant versé au budget CCAS..... 4 708,00 €

Athlétisme..... 490,00 €

E.S.S.L. Basket..... 2 469,60 €

Cyclisme..... 294,00 €

Cyclotourisme..... 200,00 €

Cyclotourisme (Bac à ordures)..... 148,50 €

Passion Danse..... 1 274,00 €

BE-LEGER Football..... 2 949,80 €

BE-LEGER Football (Transport)..... 925,00 €

Pétanque..... 411,60 €

E.S.S.L. Volley-ball..... 411,60 €

Formation (provision)..... 300,00 €

Educateurs sportifs (provision)..... 1 300,00 €

Entente des Mauges intervenants école..... 2010 €

SPORTS

Union des Pêcheurs..... 200,00 €

Comité des Fêtes..... 160,00 €

Comité des Fêtes (Bac à ordures)..... 135,00 €

Badminton..... 200,00 €

Menth'à l'eau..... 200,00 €

Chorale de l'Amitié..... 200,00 €

Club de la Gaieté..... 200,00 €

Association Activités Adultes (A.A.A.)..... 200,00 €

En équilibre (Yoga)..... 200,00 €

A.C.L.I..... 200,00 €

Le Pinceau Léger..... 200,00 €

Divers' Danses..... 200,00 €

Danses pour Elles..... 200,00 €

So Let's Dance..... 200,00 €

LC Danser en couple..... 200,00 €

LOISIRS



Permanence
Vie Associative

Jean-Pierre JOSELON
Samedi de 10h à 12h



Permanence
Communication

Claire BIMIER
Sur rendez-vous

Conseillère municipale,
déléguée au C.M.E. :
Magalie TIGNON



Vie associative / Communication

Subventions aux Associations

Saint-Léger-sous-Cholet

CULTURE

Bibliothèque.....	350,00 €
Les Amis de Léo.....	200,00 €
Les Amis de Léo Bateau lavoir.....	500,00 €
Les Fous du Roy.....	744,80 €
GASMA.....	535,00 €

DIVERS

Entente des Mauges (handisport).....	75,00 €
A.C.P.G. - C.A.T.M.....	372,00 €
Les Amis de la Santé.....	75,00 €
Les Conciliateurs Judiciaires.....	75,00 €
La Croix d'Or.....	75,00 €
APAHC.....	75,00 €
Carisport.....	200,00 €
Placomusophiles Pays de Loire.....	200,00 €
A.P.E. école publique.....	2 484,00 €
A.P.E école privée "Saint Charles".....	1 335,15 €
Restos du cœur.....	75,00 €

MATÉRIEL

Financement (voir détail ci-contre).....	4 986,06 €
--	------------

TOTAL GENERAL

211 589,28 €



Vie associative / Communication

Matériel pour les Associations

Saint-Léger-sous-Cholet

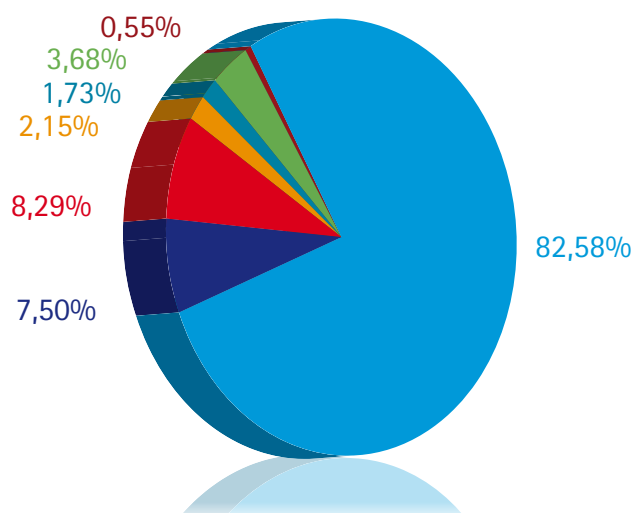
En termes de financement de matériel, détail des sommes versées au budget 2019 :

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

A.A.A.....	79,64 €
Passion Danse.....	250,00 €
Basket.....	113,75 €
Athlétisme.....	397,84 €
Football.....	44,85 €
Volley Ball.....	286,20 €
Tennis de table.....	559,00 €
Badminton.....	172,38 €
En équilibre.....	62,40 €
Fous du Roy.....	130,00 €
Chantiers jeunes.....	800,00 €
Carisport.....	80,00 €
TOTAL.....	2 976,06 €

Vue schématique des subventions et financements de matériel aux associations

• Enfance.....	173 645,17 €
• Social.....	10 108,00 €
• Sports.....	11 174,10 €
• Loisirs.....	2 895,00 €
• Culture.....	2 329,80 €
• Divers.....	4 966,15 €
• Matériel.....	5 166,06 €
TOTAL.....	210 284,28 €





Commission Vie Sociale

Saint-Léger-sous-Cholet

Restaurant scolaire

Inscription au restaurant scolaire

Vous souhaitez que votre enfant prenne ses repas au restaurant scolaire à la prochaine rentrée ? Vous devez pour cela l'inscrire, même s'il le fréquente déjà cette année.



Permanence
Vie Sociale

Chantal RIPOCHE

Le dossier sera disponible à partir du 15 mai en mairie ou sur le site internet de la commune. Vous devrez le rapporter impérativement en mairie avant le 5 juillet, même si votre enfant ne fréquentera le restaurant scolaire qu'en cours d'année. Ce délai dépassé, une pénalité de 30€ sera appliquée sur la facture du mois de septembre.

Tarif : à partir de septembre 2019, le repas enfant sera de 3,53€



Permanence
Vie Sociale

Marie-Françoise CEUS

Conseiller municipal
délégué à la Jeunesse
et au Centre Social :
Bruno GUEDON





Commission Vie Sociale

Saint-Léger-sous-Cholet

Inscription accueil périscolaire Accueil de loisirs pour la rentrée 2019/2020

Adhésion annuelle par famille : 12€ pour un ou plusieurs services

Pour les nouvelles familles non-inscrites dans les services de l'AELA au cours de l'année scolaire 2018/2019 :

Réunion d'informations le jeudi 06 juin 2019 à la Maison de l'Enfance 19h-20h.

- Présentation des services
- Présentation de l'utilisation du portail famille
- Visite des locaux
- Retrait des dossiers d'inscriptions

Retour des dossiers lors des permanences fin juin (date ci-dessous)

Pour les familles utilisatrices des services de l'AELA au cours de l'année 2018/2019 :

Dossier d'inscriptions à télécharger sur le portail famille ou à venir récupérer à la Maison de l'Enfance dès début juin.

Retour des dossiers complets lors des permanences à la Maison de l'Enfance :

- Mercredi 19 juin de 17h00 à 19h00
- Samedi 22 juin de 10h00 à 12h00
- Mardi 25 juin de 17h00 à 19h00

Tout dossier incomplet sera refusé.





Commission Vie Sociale

Saint-Léger-sous-Cholet

Les aventures de Suzette ou la chronique du CLIC



Rendez-vous fixés au pôle social
24 avenue Maudet
49300 CHOLET
ou à domicile

Tél : 02.41.30.26.34

clic.choletais@gmail.com
Site Internet : clic-igeac.org

Mois de mai 2019

Comme toutes les semaines, Suzette lit méthodiquement tous les articles du journal local. Elle y recherche la date de l'Assemblée Générale du CLIC IGEAC. Si sa mémoire ne lui fait pas défaut, c'est à cette période qu'elle y a assisté l'an passé.

Et après avoir lu les premières pages... Ça y est ! Suzette a trouvé l'article annonçant l'Assemblée Générale du CLIC IGEAC.

Cette année : il y a une nouveauté ! Le CLIC propose un temps d'information avant l'assemblée générale, sur le thème de VIA TRAJECTOIRE, site internet utilisé pour s'inscrire en EHPAD (maison de retraite) et en Résidence Autonomie. Suzette a déjà entendu parlé de Via Trajectoire, mais ne sait pas très bien comment cela fonctionne. Ce sera l'occasion d'en apprendre plus !

Ni une, ni deux, Suzette prend son calendrier, et note la date du jeudi 13 juin 2019, Salle La Bruyère (4 rue Jean de La Bruyère) à Cholet :

- à 17h15 : information sur Via Trajectoire
- à 18h30 : Assemblée Générale

Et surtout elle va communiquer ces informations autour d'elle !

Rendez-vous pour la suite des aventures de Suzette dans le prochain numéro.

CLIC IGEAC (Centre Local d'Information et de Coordination)
ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
le vendredi matin uniquement sur rendez-vous.

Adaptation du logement

Il est parfois nécessaire lorsqu'on avance en âge, d'envisager des modifications dans son logement, pour faciliter la vie quotidienne et rendre ainsi le logement plus sécurisant et plus adapté.

Les interlocuteurs à contacter pour s'informer sur les aides possibles, les conditions et les démarches à suivre :

CLIC IGEAC (centre d'information et de coordination)	24 avenue Maudet Pôle social 49300 CHOLET Tél : 02.41.30.26.34 Courriel : clic.choletais@gmail.com
ADIL 49 (Agence Départementale de l'Information sur le Logement)	permanences ADIL de Cholet 58 rue St Bonaventure 49300 Cholet Tél : 02 41 81 89 40
MDS (Maison Départementale des Solidarités)	28 Rue Paul Bouyx 49300 Cholet Tél : 02 41 46 20 00
MDA (Maison Départementale de l'Autonomie)	24 avenue Maudet - Pôle social 49300 CHOLET Tél : 02 72 77 22 10

Erratum

Une erreur s'est glissée dans le bulletin municipal de Janvier 2019 (p8) « Commission Vie Sociale » « Le repas des Aînés ». Une petite récompense aux plus jeunes Monique et Jean-Paul Delrue, ainsi qu'aux doyens : Madame Marie Louise LEFORT et non Madame Marie Thérèse LEFORT comme publié.



Commission Vie associative / Communication

Saint-Léger-sous-Cholet

Rassemblement des Saint-Léger de France et d'Ailleurs à la Pentecôte 2021, les 22 et 23 mai

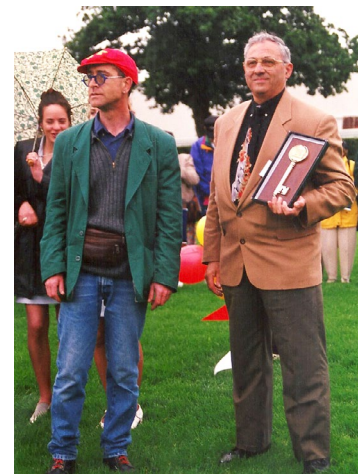


L'association des Amis de Léo a été créée dans la foulée du 1^{er} Rassemblement des St Léger, ici, à la Pentecôte 1996. C'est l'aînée d'une imposante famille qui compte à ce jour 23 associations locales d'Amis de Léo en France, Suisse et Belgique.

Léo est le diminutif de Leodegarius, nom latin du saint Léger, évêque d'Autun au VII^e siècle.

L'un des buts des Amis de Léo est de promouvoir le patrimoine local à travers sa mémoire (livres, panneaux dans la commune) et la remise en état de son patrimoine (gare du Petit Anjou route de Cholet, pont du Petit Anjou aux Pagannes, bateau-lavoir prochainement mis à l'eau sur l'étang).

Un autre est de promouvoir et organiser la participation de notre commune aux rassemblements des communes ayant « Saint-Léger » ou ses déformations comme nom.



le 1^{er} Rassemblement, ici, en 1996
avec la carte de France humaine

600 participants - 37 communes représentées



**1^{er} RASSEMBLEMENT des
SAINT LEGER de FRANCE
25 et 26 MAI 96
à SAINT LEGER /S CHOLET**



Commission Vie associative / Communication

Saint-Léger-sous-Cholet

Chaque année depuis 1996, les retrouvailles sont des moments très conviviaux qui permettent de découvrir, dans la bonne humeur, un morceau de France, de Suisse ou de Belgique, et de retrouver des amis, car l'Association des Saint-Léger de France et d'ailleurs est devenue une grande famille.

Pour tout savoir sur les 73 « Saint-Léger » et les rencontres, c'est là :
<http://www.stleger.info>



en Belgique, à St Léger en Gaume, tout près du Luxembourg, à la Pentecôte 2015



en Suisse, à St Léger La Chiésaz, sur les bords du lac Léman, à la Pentecôte 2017

Les Amis de Léo ont décidé, un quart de siècle plus tard, de préparer un nouveau Rassemblement. Nous pensons accueillir 600 personnes et nous aurons besoin de vous pour loger chez l'habitant ceux qui le désirent. Jolis moments de rencontres ! Nous en reparlerons.



Commission Vie associative / Communication

Saint-Léger-sous-Cholet



Rassemblement des Saint Léger
www.stleger.info

Un groupe de 5 personnes y travaille depuis un an déjà.

Le livret de présentation est en ligne ici : <http://www.stleger.info/2021>

Nous souhaitons constituer, à partir de septembre prochain, 7 commissions :

- **accueil et sécurité** : fléchage, gardiennage, livret d'accueil et pochette, badge, mouchoir, rose Saint-Léger
- **secrétariat et hébergement** : subventions, affiche, feuille d'inscription et réception
- **finances et caisse centrale** : avant (budget prévisionnel), pendant (tickets), après (bilan)
- **animation et excursions** : contacts avec les associations, fresque, carte de France humaine et drones
- **matériel** : WC, tables, stands des Saint-Léger
- **restauration et buvettes**
- **publicité et sponsoring/mécénat** : médias, photos, vidéos (avant, pendant), set de table, gobelet Léo

Nous faisons appel à vous pour nous aider à faire de cette manifestation un nouveau succès.

Il s'agit de s'engager sur les bases probables d'une réunion maximum par mois de septembre 2019 à décembre 2020. Tout sera prêt alors... au moins sur le papier !

C'est une aventure humaine limitée dans le temps, et qui, vous le verrez, sera récompensée à la Pentecôte 2021, les 22 et 23 mai.

Une réunion d'informations est prévue **le mercredi 11 septembre 2019** (date hélas facile à se souvenir) **à la salle du Petit Pré à 20 heures**. Vous y êtes cordialement invité(e).

Vous pouvez d'ores et déjà contacter chacun d'entre nous :

- Marie-Françoise Céus 07 81 31 70 13
- Monique Chiron 02 41 58 33 91
- Madeleine Samoreau 02 41 56 24 95
- Christophe Ripoché 02 41 58 13 37
- Marcel Besnard 02 41 56 25 41

ou par mail à l'adresse lesamisdeleo@orange.fr.



Commission
Vie associative / Communication

Saint-Léger-sous-Cholet

St Léger en Fête

St-Léger en Fête

Le 15 juin 2019

Parc de la Mairie

**Apéritif musical dès 19h00
en compagnie des "Furoncles"**



**Plateau adulte à 10 €
paëlla géante
et
tarte aux pommes
Repas enfant à 5 €**

Bal populaire et feu d'artifice

St-Léger sous Cholet



Équilibre et Qualité de vie

Fête communale organisée avec le concours des associations St-Légeoises



Commission Vie associative / Communication

Saint-Léger-sous-Cholet

Le Conseil Municipal d'Enfants

Forum Handicap « TOUS DIFFERENTS – TOUS SEMBLABLES »

Le Conseil Municipal des Enfants réfléchit depuis plus d'un an à l'organisation d'un évènement pour COMPRENDRE LE HANDICAP.

Pour réaliser ce projet, le CME a décidé de préparer un FORUM SUR LE HANDICAP.

Cet évènement aura lieu **le samedi 11 mai prochain de 9h à 12h** dans la salle des sports de St Léger (bleue) ainsi qu'à l'extérieur (parking, espace vert du petit pré).

Plusieurs intervenants ont répondu à notre appel :



VOIR À DEUX Chiens Guides d'Aveugles de l'Ouest

VOIR ENSEMBLE stand avec animation pour écrire en braille



SOUR'HEAR stand avec des ateliers

HANDIBASKET animation de basket en fauteuil



TIR A L'ARC démonstration et pratique de tir à l'arc

CARISPORT stand avec film sur l'association et présentation de matériel



St-Léger sous Cholet



MAIRIE stand avec diaporama sur l'accessibilité à St Léger

TPC présentation d'un véhicule adapté minibus TPMR CholetBus
+ VEHICULE d'un particulier



AUTISME 49 stand pour comprendre ce trouble

ECOLE DES BOIS et **ECOLE ST CHARLES** animations préparées par nos deux écoles

L'accès est libre et gratuit ! **Rendez-vous le 11 mai prochain, venez nombreux !**



Commission Cadre de vie

Saint-Léger-sous-Cholet

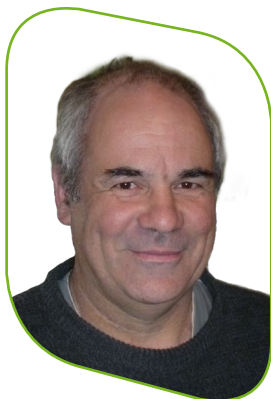
Déploiement de la fibre optique à Saint-Léger-sous-Cholet

Cinq armoires relais sont installées depuis quelques semaines dans le bourg de la commune. Le fibrage des armoires et le déploiement de la fibre en aval se fera cet été.

Les premiers abonnements Fibre pourront être souscrits à partir de la fin d'année 2019 en fonction de l'avancée des travaux dans la commune.

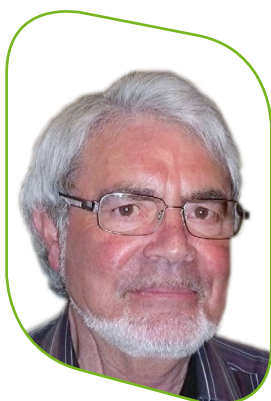
En ce qui concerne les écarts, cela se fera entre 2020 et 2022 pour les cas les plus complexes.

Une réunion publique d'information sur la fibre optique, sera organisée fin d'année 2019 - début 2020.



Permanence
Cadre de vie

Jean-Robert TIGNON



Permanence
Cadre de vie

Christian USUREAU
Samedi de 10h à 12h

Conseillers délégués :
M. Dominique COUSIN
Réseaux et énergies
M. Pascal DANIEAU
Patrimoine communal

Rappel



L'Agglomération du Choletais est propriétaire des bacs et en assure les réparations ainsi que les dotations.
Pour des soucis de bac, contacter le 0 800 97 49 49 (n° vert gratuit depuis un fixe).

Néanmoins les usagers ont les obligations suivantes :

- assurer le nettoyage et l'entretien des bacs,
- rentrer les bacs le jour même et le plus tôt possible après le passage de la benne. Les bacs ne doivent pas rester sur la voie publique entre deux jours de collecte,
- contacter le 0 800 97 49 49 (n° vert gratuit depuis un fixe) en cas de vol ou de perte des bacs.

Les encombrants ne sont pas collectés, ils sont à déposer par les usagers en déchèterie.

COLLECTE DU VERRE

Le verre est à déposer dans les colonnes d'apport volontaire déjà mises en place sur votre commune.



Hangar de la gare



Le local de stockage de la gare est opérationnel depuis début mars.



Commission Cadre de vie

Saint-Léger-sous-Cholet

Interdiction des pesticides

La loi sur la transition énergétique adoptée en juillet 2015, stipule que depuis le 1er janvier 2017, les collectivités ont interdiction de pulvériser des produits chimiques, pesticides, fongicides et herbicides, dans l'espace public (sauf cimetière et terrain de football).

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'interdiction s'est étendue aux particuliers. Les jardiniers amateurs ne pourront plus utiliser ni détenir de produits phytosanitaires sauf ceux de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique. De plus, hormis ces derniers, tous les autres produits phytosanitaires de la gamme amateurs seront interdits à la vente.

S'il vous reste des produits phytosanitaires, vous pouvez les déposer dans une déchèterie.

Pour rappel, la déchèterie de l'Eriboire est ouverte les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Pour information, la mairie est en pleine réflexion pour acquérir une machine à désherber à l'eau chaude pour les espaces publics en mutualisation avec Le May sur Evre et Bégrolles en Mauges.



1 janvier 2019

Consignes anti moustiques

LES BONS GESTES

POUR ÉVITER LA PROLIFÉRATION DES MOUSTIQUES AUTOUR DES HABITATIONS



LA PRÉVENTION AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

Les larves de moustiques prolifèrent dans l'eau. En été, après les pluies et les arrosages, leur développement s'effectue en moins d'une semaine.

L'EID Atlantique incite chacun à agir en étant vigilant : « **SANS EAU PAS DE MOUSTIQUE** »



JE VIDE

1 fois par semaine les soucoupes
de pots de fleurs ou

JE METS DU SABLE

qui conserve l'humidité pour la plante et qui
empêche le moustique de pondre ses œufs



JE COUVRE

les récupérateurs d'eau avec un
couvercle hermétique ou une
moustiquaire ou

JE RENOUVELLE L'EAU

toutes les semaines



JE NETTOIE

1 fois par an les gouttières, les
regards et les siphons

J'ENTRETIENS

régulièrement ma piscine et mes bassins
d'agrément dans lesquels
je peux mettre des poissons



JE RANGE A L'ABRI

les récipients et les objets qui
peuvent retenir l'eau de pluie

JE TRIE ET JE JETTE

tout ce qui ne me sert plus



Informations Diverses

Saint-Léger-sous-Cholet

Le Grand Débat à St Léger

Le vendredi 15 février, une Réunion d'Initiative Locale dans le cadre du Grand Débat National était organisée par un petit groupe de St Légeois qui avaient sollicité la municipalité pour la mise à disposition d'une salle.

Ce sont 52 participants qui se sont donc retrouvés Salle de la Prairie pour échanger, exprimer des doléances mais également pour proposer des solutions aux problèmes soulevés par les Gilets Jaunes.

Pendant trois heures chacun a eu la possibilité de s'exprimer sur les quatre grands thèmes proposés. C'est indéniablement le thème « Organisation de l'État et des Services Publics » qui a monopolisé la parole des participants.

Le sujet de la Formation Professionnelle a été très largement débattu : « il faudrait que les enseignants de l'enseignement général soient confrontés à la réalité du travail pour rompre la barrière qui existe avec ceux qui se consacrent à la formation professionnelle ».

Concernant l'emploi et l'éducation, des solutions ont été proposées :

- « Supprimer les charges pour un salarié qui consacre la dernière année de sa carrière à former son jeune successeur, ce qui permettrait aux entreprises de mieux gérer la transmission des savoir-faire »
- « Confier aux chômeurs des missions dans les collectivités territoriales pour qu'ils puissent se sentir utiles »
- « Dans les zones d'éducation prioritaires, il faut envoyer des enseignants expérimentés et non des débutants »

Dans le domaine de la Santé, le manque de personnel dans les hôpitaux et les maisons de retraite a également suscité des échanges très intéressants avec des propositions concrètes :

« Les maisons de retraite sont une véritable bombe à retardement, il est urgent de donner davantage de moyens aux personnels soignants qui n'ont pas la possibilité de consacrer le temps nécessaire aux résidents de ces EHPAD ».

Parmi les autres sujets abordés, retenons également le manque d'efficacité de l'État pointé par les participants : « il faut simplifier les démarches administratives qui parfois constituent un véritable chemin de croix pour pouvoir bénéficier des aides de l'État ».

Le thème de la Fiscalité et les Dépenses Publiques, a lui aussi suscité des échanges très riches. Certaines doléances et propositions ont fait l'unanimité :

- « Pour les retraites, la durée de cotisation n'est pas suffisamment prise en compte »
- « Revoir les critères de pénibilité pour les salariés qui ont travaillé pendant 45 ans dans des conditions parfois éprouvantes »
- « Obliger les dirigeants d'entreprises qui ne résident pas en France à payer leurs impôts en France »
- « Ce serait bien de taxer moins le travail et davantage les produits »

Cette réunion s'est déroulée dans un excellent état d'esprit avec pour les participants le souci d'être constructifs et utiles à la société, mais nul doute que tous auraient pu continuer à échanger et débattre au-delà des trois heures annoncées au départ par les organisateurs.

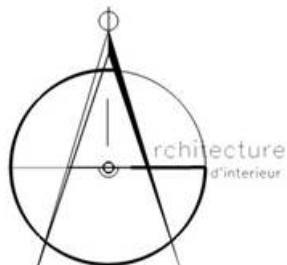




Informations Diverses

Saint-Léger-sous-Cholet

Nouvelle entreprise



AG architecture intérieur

Godefroy Angélique
Architecte d'intérieur

07 79 42 08 23

a.godefroy@ag-architectureinterieur.fr

www.ag-architectureinterieur.fr

AG accompagne les particuliers et professionnels dans leurs projets d'agencement d'intérieur afin qu'ils correspondent au mieux à leur identité et leurs attentes.

Une approche humaine où la création se fait ensemble afin de donner vie à votre projet dès la phase de conception.

Accueillir un étranger

Jeunes lycéennes étrangères : Allemandes, Mexicaines et Japonaises recherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.



Finja, jeune allemande de 16 ans, vit à Hambourg, et souhaite venir en France pour 6 mois à partir de Septembre 2019. Elle adore la musique et pratique le basson. Elle aime aussi peindre et dessiner, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Ana Cristina, jeune mexicaine de 17 ans, souhaite venir en France pour 10 mois. Elle a de nombreux hobbies : le tennis, le volley-ball, la danse, voyager, et aime jouer aux cartes. Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Miyuki, jeune japonaise de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2019. Elle aime les arts plastiques, lire, le cinéma et la musique. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :
Bureau Coordinateur
CEI Saint-Malo

Vanessa Simon
02 99 20 06 14
vanessa@cei4vents.com

Sécheresse

Suite à l'été exceptionnellement sec subi en 2018, des habitants de Saint-Léger ont constaté l'apparition de fissures ou d'affaissements dans leur habitation. Ils peuvent être dus au phénomène de retrait / gonflement des argiles.

Si vous êtes dans ce cas, la première mesure est de déclarer le sinistre à votre assureur, puis de contacter la mairie. La commune a en effet déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la préfecture qui avertira la mairie en cas de réponse positive de Paris. Les victimes auront alors 10 jours pour monter un dossier auprès de leur assurance. Il faut donc que la mairie ait vos coordonnées pour vous contacter rapidement.





Histoire

Saint-Léger-sous-Cholet

Les moulins à vent de Saint Léger (suite)

Les familles de meuniers

Pendant plus d'un siècle, principalement, deux familles de meuniers ont exercé cette profession, de père en fils, dans notre région, le plus souvent comme propriétaires de leur moulin.

La famille BROUILLET

Léonard BROUILLET est né le 29 Décembre 1738 à Saint Pierre de Cholet, fils de René Brouillet et de Perrine Bouin.

A son mariage le 24 Janvier 1758 avec Marie Gaultier, il est dit marchand, demeurant au moulin du Cazau. Ils ont eu au moins huit enfants (six garçons et deux filles) dont :

- **Joseph Eléonor BROUILLET**, né le 4 Février 1766, meunier au May. Le 15 Juillet 1788 il a épousé Marie Jeanne Dupouet. Huit enfants au moins sont nés de leur union (cinq garçons et trois filles), dont :
- **Augustin Louis BROUILLET**, né le 10 Juin 1796, qui a épousé Rosalie Durand le 23 Novembre 1824. A cette époque il est meunier au moulin des Souris au May et est en même temps propriétaire d'un moulin à Saint Léger (on ne sait s'il s'agit du moulin des Rues ou du moulin de Saint Léger), Ils ont eu au moins cinq enfants (deux garçons et trois filles), dont :
- **Marie Jean BROUILLET**, né le 16 Août 1828, meunier à Saint Léger, époux de Jeanne Gadras.

La famille CHAUVEAU

Avant la révolution, Julien Chauveau, né vers 1744, était meunier au moulin des Hautes Aubretières, à St Macaire. Cette famille a laissé son nom au lieu-dit qui a porté le nom de Moulin Chauveau sur le cadastre de cette commune. Vers 1780, Julien a épousé Mathurine Pasquier, trois de leurs enfants nous sont connus :

- **Louis**, né le 18 Janvier 1780, meunier comme son père au moulin des Hautes Aubretières. Le 8 Octobre 1804, il a épousé Marie Pasquier et quatre enfants sont nés au moulin, dont :
- **Louis**, né le 12 Octobre 1807, également meunier aux Hautes Aubretières.
- **Julien**, né le 2 Février 1812, qui sera meunier à Saint Léger où il a épousé Henriette Brosseau. Lors de son décès à l'âge de 73 ans, il est dit cultivateur aux moulins. C'est son voisin, René Terrier, cultivateur au bordage des Landes, qui est venu déclarer son décès. Henriette son épouse est décédée à l'âge de 67 ans, elle est dite cultivatrice au Chêne Souche. De leur union sont nés au moins cinq enfants qui suivent :
- **Henriette**, née le 22 Novembre 1844, cultivatrice aux moulins, épouse de Jean Soulard, de la Poissardière,
- **Marie Julie**, née le 7 Décembre 1851, a épousé le 16 Juillet 1873 Alexandre Chotard, boulanger à St Léger, Devenue veuve, elle se remarie le 27 Novembre 1889 à Victor Marathé, boulanger. Elle est alors dite boulangère et cabaretière.
- **Henry**, né le 7 Mai 1847, meunier à St Léger, a épousé Victoire Chevalier le 2 Mai 1888. Il est propriétaire d'une maison et d'un moulin (celui des Landes) avec son grand père Henri Brosseau. En 1881 il est cultivateur aux Moulins. En 1886 sa veuve vit seule aux Moulins.
- **Zoé**, née le 9 Septembre 1868, qui a épousé Pascal Thomas, boulanger à St Macaire.
- **Jean**, tisserand à la Jubaudière.





Histoire

Saint-Léger-sous-Cholet

Les familles HERVE, GUITTET et RICHARD

Jean HERVE, né vers 1743, a épousé Marie Ripoche en 1764 à La Séguinière. En 1807 il est le meunier du moulin des Rues où il habite au bordage du même nom. Leur fille Jeanne, née vers 1766, a épousé François Fiacre Guittet, le meunier du moulin de Saint Léger. Restée veuve, elle y habitera jusqu'en 1841.

Rose Guittet, la fille de François Fiacre est dite meunière lorsqu'elle épouse le 28 Juillet 1828 Louis Richard, garçon meunier au moulin des Rues. Quatre enfants au moins naîtront de leur union :

- **Marie**, qui épouse Joseph Métayer le 6 Juillet 1865.
- **Adèle**, qui épouse Jean Baptiste Tricoire le 29 Avril 1879.
- **Louis**, qui sera meunier à Saint André de la Marche.
- **Jean**, qui sera meunier à Saint Léger.

Leur père **Louis Richard**, est décédé le 10 Juin 1871, il .était toujours meunier à Saint Léger.

Autres meuniers moins connus

René DURAND, meunier au moulin des Landes, époux de Victoire Delahaye. Plusieurs enfants naîtront au moulin: Jeanne en 1812, Joséphine en 1813 et Modeste en 1814.

Augustin CHAPRON, originaire de Cugand, est meunier au Bouchaud en 1833 lors de son mariage avec Julie Champion, de l'Etablère. Ils ont 31 ans tous les deux. En 1835 il est meunier à Saint Léger lors de la naissance de sa fille Julie.

Julie se marie le 17 Février 1862, à cette époque Augustin son père n'est plus meunier mais cultivateur à Roussay.

Marie Pierre LOISEAU est meunier en 1863, on ne sait à quel moulin. Après 1873 il est dit cultivateur aux Moulins lors de la naissance de deux enfants : Clémentine en 1873 et Pierre en 1881.

Enfin **Louis BAGNARD**, époux de Perrine Brosseau, était meunier à Evrunes en 1781. Il est venu habiter Saint Léger vers 1784 mais ne semble pas y avoir exercé cette profession. A son décès en 1787 il est dit employé des fermes du roi. Il savait lire et écrire et signait de son nom et prénom d'une belle écriture. Son fils François, né à Evrunes en 1781, tisserand à Saint Léger, avait épousé Marie Loger, la fille de Pierre Loger, laboureur à la Bifaumoine.

Sources : archives municipales de Saint Léger, le May, Saint Macaire, Saint André de la Marche, Saint Mars la Pile, etc...

Yves MEIGNAN, avec l'aide (précieuse) de Michel M, de l'association May-moire, que nous remercions vivement.



Élections européennes

26 mai 2019



Vous êtes citoyen européen, choisissez l'Europe que vous voulez

Aller **voter**, c'est **choisir** un projet pour l'Europe en phase avec **vos convictions** et **vos valeurs**. C'est **choisir** la composition du prochain Parlement européen et **influencer** les décisions qu'il prendra au cours des **5 prochaines années**.

Le Parlement européen agit notamment dans des domaines tels que l'emploi et les droits sociaux, le climat et l'environnement, la gestion des frontières, la santé, l'alimentation et la sécurité.

Un Parlement européen qui vous représente

**NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS
AU PARLEMENT EUROPÉEN**



705 *

**NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS FRANÇAIS
AU PARLEMENT EUROPÉEN**



79 *

* Chiffres liés à la sortie du Royaume-Uni prévue le 29 mars

Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019 :

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France).

Date limite d'inscription sur les listes électorales : **le 31 mars 2019**, sur internet ou en mairie.

Pour plus d'informations sur les modalités de vote :

www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter

cettefoisjevote.eu

POUR EN SAVOIR PLUS :



www.touteurope.eu



www.europedirectfrance.eu

